PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de presse
Signature des engagements du PPBE Nantes-Atlantique 2025-2029 le 17 juillet 2025

Le nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) prévoit une série de 56 mesures concrètes de réduction des nuisances sonores dont 44 nouvelles.

La dernière étape avant son approbation par le préfet a été franchie ce jeudi 17 juillet 2025, avec la signature des engagements par les organismes porteurs d'actions. Cet événement s'est tenu en présence du directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest, Étienne Herfeld, du chef du service de la navigation aérienne Ouest, Sylvain Ricq, du directeur administratif et financier d'Aéroports du Grand Ouest, Cédric Lagard, du responsable empreinte sonore et qualité de l'air d'Air France, François Decarreau, du directeur adjoint France et Afrique du Nord d'easyJet, Reginald Otten, et du directeur France de Volotea, Gilles Gosselin.

Pour Emmanuel Mercenier, le délégué ministériel au réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, « *cette signature par les compagnies aériennes de 30 engagements volontaires marque une étape importante pour la protection des populations, avec des actions concrètes, de court terme. Un suivi régulier de ces engagements sera opéré en lien avec le territoire.* »

De gauche à droite : Sylvain Ricq (SNA-Ouest), François Decarreau (Air France), Étienne Herfeld, Cédric Lagard (AGO), Reginald Otten (easyJet) et Gilles Gosselin (Volotea)

Le plan vise des résultats tangibles, à court terme, de limitation des nuisances sonores avec :

- 30 engagements portés par les compagnies aériennes,
- 2 actions portées par le concessionnaire actuel Aéroport du Grand Ouest (AGO) et reprises par le futur concessionnaire.

Le plan a été présenté en commission consultative environnement (CCE) de l'aéroport de Nantes-Atlantique le 19 décembre 2024. Il a fait l'objet d'une consultation publique du 31 janvier au 31 mars 2025. Un retour a été fait en CCE le 14 mai 2025 sur le bilan de la consultation publique[1] et les dernières modifications apportées au plan.

[1] Le bilan de la consultation publique a été publié le 18 juillet 2025 Il est accessible via le lien suivant : https://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr/informer/les-actualites/synthese-consultation-du-public-ppbe-2025-2029

56 ENGAGEMENTS POUR MAITRISER LES NUISANCES SONORES

DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DES COMPAGNIES AÉRIENNES

Le PPBE 2025-2029 présente 30 engagements volontaires des compagnies aériennes. Ces engagements volontaires s'appuient sur un travail de plusieurs mois mené avec neuf compagnies aériennes : Air France, Air Transat, easyJet, KLM Cityhopper, Ryanair, Sky Express, Transavia, Vueling et Volotea.

Ces engagements s'articulent autour de 6 axes thématiques principaux :

- L'amélioration de la composition de la flotte aérienne.
- L'électrification des opérations au sol.
- La programmation des vols.
- L'amélioration du respect du couvre-feu en programmation[2].
- La diminution de l'utilisation des APU (groupes auxiliaires de puissance).
- L'utilisation de procédures de vols à moindre bruit.

Les engagements déjà mis en œuvre

Parmi les 30 engagements portés par les compagnies aériennes, 27 sont déjà mis en œuvre depuis le début de l'année 2025, en anticipation de l'approbation du plan, et ont déjà un impact direct sur le bruit ressenti par les riverains ainsi que le respect du couvre-feu en programmation.

Il s'agit notamment des engagements suivants en matière de performance acoustique[3] des aéronefs exploités à Nantes :

Compagnie aérienne	Marge cumulée des aéronefs utilisés à Nantes depuis début 2025 supérieure ou égale à (ou autre indicateur)	Respect de l'engagement pour les mois de janvier et février 2025[4]
easyJet	15 EPNdB	Oui
KLM Cityhopper	14 EPNdB	Oui
RYANAIR	Au moins 50 % de 737 8-200 programmés après 22h	Oui (90 %)

[2] Voir le communiqué « Bilan après 3 années de mise en œuvre du couvre-feu » : https://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr/informer/les-actualites/bilan-apres-3-annees-mise-oeuvre-du-couvre-feu

[3] La performance acoustique des aéronefs correspond à une donnée de certification acoustique, la marge acoustique cumulée qui est mesurée en EPNdB (*Effective Perceived Noise in decibels*). Plus cette valeur est élevée, moins l'aéronef est bruyant dans sa catégorie. Ainsi, les aéronefs les moins bruyants utilisés par les compagnies aériennes à Nantes, sont les Airbus 320 NEO et 220-300, le Boeing 737 MAX et l'Embraer E195-E2, avec des marges cumulées aux alentours de 30 EPNdB.

[4] Ces données ont été validées en groupe de travail PPBE (GT PPBE) le 29 avril 2025 et présentées en commission consultative environnement (CCE) de l'aéroport de Nantes-Atlantique le 14 mai 2025.

SKY express	100 % Airbus NEO	Absence de vol sur la période
transavia	13 EPNdB	Oui
VOLOTEA	16 EPNdB	Oui
vueling	13 EPNdB (pour 95 % des vols)	Oui (99 %)

Et des engagements suivants en matière de programmation des vols :

Compagnie aérienne	Programmation des vols	Respect de l'engagement pour les mois de janvier et février 2025
Air transat	Aucun vol programmé après 18h	Oui
easyJet	Aucun vol programmé après 23h	Oui
KLM Cityhopper	Aucun vol programmé après 22h30	Oui
RYANAIR	Aucun vol programmé entre 22h30 et 7h15 Seulement 9 vols par semaine programmés après 22h	Oui
SKY express	100 % vols programmés entre 9h et 22h	Absence de vols sur la période
transavia	Aucune arrivée programmée après 23h30	Oui
VOLOTEA	Aucun vol programmé après 22h30	Oui
vueling	Aucun vol programmé après 23h15	Oui

Enfin, les autres engagements structurants suivants sont déjà mis en œuvre par les compagnies aériennes :

Compagnie aérienne	Engagement et résultats
easyJet	Utilisation de Rennes comme aéroport de déroutement, jusqu'à 22h dans un premier temps avec extension à minuit en cours d'année 2025
VOLOTEA	Diminution des atterrissages en cœur de nuit avec 55 vols maximum en 2024 (54 réalisés en 2024) même en cas de vol respectant les dispositions en vigueur[5], 35 en 2025 et 25 en 2026

[5] Le couvre-feu en programmation en vigueur à Nantes depuis le 8 avril 2022 autorise les compagnies aériennes à opérer des vols entre minuit et 6 heures, s'ils sont programmés entre 6h30 et 9h00 ou entre 21h00 et 23h30,

VOLOTEA	Utilisation de Rennes comme aéroport de déroutement (5 vols déroutés en 2024)

Les engagements en cours de mise en œuvre

En matière de performance acoustique des aéronefs exploités à Nantes :

Compagnie aérienne	Engagement	Délai
AIRFRANCE	100 % d'aéronefs de plus de 13 EPNdB	D'ici fin 2029
Air transat	100 % d'Airbus NEO	Dès fin 2026
KLM Cityhopper	50 % d'aéronefs de plus de 29 EPNdB	D'ici fin 2029
KLM Cityhopper	Utilisation exclusive E195-E2 pour les night-stop	Saison aéronautique été 2025

Airbus A220-300
(Crédit photo Air France)

Embraer 195-E2
(Crédit photo KLM Cityhopper)

Airbus A320 NEO
(Crédit photo easyJet)

et si la compagnie aérienne est en mesure de démontrer que les causes du retard ou de l'anticipation subi par le vol sont indépendantes de sa volonté.

LES ENGAGEMENTS DU CONCESSIONNAIRE

L'exploitant aéroportuaire Aéroports du Grand Ouest (AGO) met en œuvre dès 2025 deux importantes mesures, une première permettant le renforcement de la connaissance de l'environnement sonore réel de la plateforme et une deuxième relative à l'électrification des postes avions.

Renforcement de la connaissance de l'environnement sonore réel de la plateforme

Dès la première année d'application du plan, 3 nouvelles stations fixes de mesure du bruit seront déployées, portant le dispositif à 8 stations fixes.

Une première station a déjà été déployée et intégrée à MAESTRO[6] en mai 2025 sur la commune de La Chevrolière. Enfin, lors de la CCE du 14 mai 2025, 2 nouvelles stations fixes ont reçu un avis favorable de la part de la CCE. Elles seront implantées, pour l'une sur la commune de Nantes dans le quartier Bottière et pour l'autre sur la commune de Pont-Saint-Martin et intégrées à MAESTRO d'ici la fin de l'année.

La plateforme MAESTRO poursuit l'amélioration de la mise à disposition d'informations au grand public. Une récente évolution de l'outil permet désormais d'obtenir des statistiques liées au trafic aérien et à l'environnement sonore.

Électrification des postes avions

Aéroports du Grand Ouest investit plus de 14 millions d'euros pour permettre la fourniture d'électricité aux aéronefs en stationnement sur 12 postes avions d'ici fin 2025. Environ 30 % de ce montant sera financé par des subventions européennes. Cette mesure permettra ainsi d'économiser 2 400 tonnes d'équivalent CO_2 par an et de réduire les nuisances sonores pour les riverains les plus proches de la plateforme.

[6] MAESTRO est un outil de mesure de bruit et un site internet conçu pour visualiser exclusivement le trafic aérien commercial (hors vols d'État et vols militaires) ainsi que les niveaux sonores associés**.** L'outil MAESTRO enregistre le trafic aérien 24h sur 24h, ainsi que le bruit aux stations de mesures.

Qu'est-ce que le PPBE ?

La réglementation prévoit qu'un PPBE est élaboré pour chaque plateforme aéroportuaire recevant plus de 50 000 mouvements annuels. Ayant accueilli 51 300 mouvements en 2023, l'aéroport de Nantes-Atlantique est soumis à l'obligation de disposer d'un PPBE (en application de l'arrêté du 24 avril 2018 fixant la liste des aérodromes mentionnés à l'article R. 112-5 du code de l'urbanisme).

Le PPBE est élaboré et publié tous les 5 ans ou en cas d'évolution significative des niveaux de bruit identifiés par les cartes stratégiques de bruit (CSB). Il répond à trois objectifs :

- prévenir le bruit dans l'environnement et gérer les effets du bruit, ainsi que les éventuels problèmes de bruit, en particulier en évaluant le nombre de personnes exposées à un niveau de bruit défini et en recensant les mesures prévues pour maîtriser les nuisances ;
- réduire si cela est nécessaire, les niveaux de bruit générés par les activités aériennes, notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine.
- préserver la qualité de l'environnement sonore lorsque nécessaire.

Pour rappel, la consultation publique sur le projet de PPBE de l'aérodrome de Nantes-Atlantique pour la période de 2020 à 2024 a eu lieu du 29 avril au 29 juin 2021.